

Laval, le 27 mai 2024

Rapport sur l'esclavage moderne

1. Sa structure, ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

TCI+ est une entreprise qui se spécialise notamment dans la construction, la gestion et l'entretien des infrastructures réseaux dont les réseaux d'électricité, de téléphonie, de câble, de signalisation, d'éolienne et d'éclairage de rue.

Ses approvisionnements sont réalisés en grande partie au Québec et Canada. Un très faible pourcentage d'importations via les Etats Unis principalement et en Europe.

2. Ses politiques et ses processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

- Politique interne nécessitant l'engagement signé de chaque collaborateur à l'embauche sur les principes du groupe Vinci : <https://www.vinci.com/>
- Manifeste des droits humains qui est la ligne de conduite du groupe Vinci dont fait partie TCI+.

<https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/respecter-les-principes-ethiques.htm>

- Signataire du pacte mondial des nations unis.
- Conditions générales d'achats envoyées à chaque commande avec une référence à nos règles éthiques ci-dessus.
- Signature d'une charte achats responsables à nos partenaires les plus importants rappelant les principes du pacte mondial des nations unis et l'engagement du groupe Vinci, nécessitant un engagement écrit et signé du partenaire.
- Réalisation de E Learning sur les achats responsables permettant de sensibiliser les collaborateurs.

3. Les parties de son entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures qu'elle a prises pour évaluer ce risque et le gérer

Pas identifiées à ce jour.

Nos fournisseurs/partenaires sont présents dans des pays avec un encadrement stricte et un respect des droits humains condamnant le recours au travail forcé ou au travail des enfants en dehors de la réglementation applicable.

Si des doutes sont présents sur un fournisseur, il sera écarté.

4. L'ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Si des doutes sont présents sur un fournisseur, une enquête sera effectuée, si un doute persiste après enquête il sera écarté.

1. L'ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement

Aucunes mesures en place à ce niveau.

2. La formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Politique interne nécessitant l'engagement signé de chaque collaborateur à l'embauche sur les principes du groupe Vinci : <https://www.vinci.com/>

Réalisation de E-Learning sur les achats responsables.

3. La manière dont elle évalue l'efficacité de ses efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes commerciales et ses chaînes d'approvisionnement

Plusieurs mesures sont en place pour sensibiliser les parties internes et externes au recours au travail forcé et au travail des enfants.

4. Les mesures que l'entité a prises au cours de son dernier exercice financier pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de biens par l'entité — au Canada ou ailleurs — ou de leur importation au Canada

Sensibilisation interne externe par le biais de nos politiques internes qui font référence au travail forcé ou au travail des enfants.

Nous souhaitons déployer une plateforme de suivi de nos fournisseurs comprenant des enquêtes qui permettront d'ajouter un contrôle supplémentaire au bon respect des principes du groupe Vinci au sein de TCI+. Ceux-ci feront référence au travail forcé et le travail des enfants.

« Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. »


Philippe PETER
Président

Signature, « J'ai le pouvoir de lier "Transelec Common Inc." »

2075, boul. Fortin
Laval QC H7S 1P4

T. +1 514.382.1550

tciplus.ca

